

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

**CLOTURE DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) POUR LE
TRAITEMENT DES
MICROPOLLUANTS**

N° CC_2023_0029

Séance du : mercredi 22 mars 2023

Convocation du : 15 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :

Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Laurent GILET, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Sophie VILLARI

Par délibération n°CC-2022-0039 en date du 23 mars 2022, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé l'autorisation de programme (APCP) pour le traitement des micropolluants.

Le montant total de l'opération prévu sur 3 années (de 2022 à 2024) représentait 3 811 000 € HT. Les crédits de paiement s'échelonnaient sur la durée prévisionnelle de réalisation du programme. Ce programme comprenait la contribution financière aux Services Industriels de Genève et la construction du collecteur.

Conformément à la nomenclature M49, le versement de la contribution financière aux Services Industriels de Genève, estimée à 1 725 500 €, doit être comptabilisé en fonctionnement. La construction du collecteur, restant en investissement, sera gérée hors APCP.

L'autorisation de programme d'investissement n'étant plus nécessaire, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur la clôture de cette APCP. Aucun mouvement n'a été comptabilisé sur cette APCP.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le traitement des micropolluants.

Pour le président et par délégation,

Signé par : ~~Marie-Anne HISI~~
Date : 27/03/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Traitement des micropolluants

AACP N° 2023-
opération n° 525

Dépenses	montant total du programme BP 2022	montant total du programme	2023		2024		2025		Total	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Maîtrise d'œuvre	48 690,00	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
Travaux part Agglo	3 762 310,00	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
Total	3 811 000,00	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-